CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MACAIRE DU 27 JANVIER 2010

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Adjoints

Mme TACH, M.M. VIGNAUD, ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS: Mme LASSARADE, adjointe, Mme LATESTERE, excusées

Le conseil municipal s'est réuni le 27 janvier 2010 à 19 h, en présence de 15 élus. Absents excusés: F. Lassarade, M. Latestère.

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal désigne le Maire et D. Scaravetti pour siéger à la commission d'évaluation des charges transférées créée par la CDC à l'occasion du passage en taxe professionnelle unique.

POINT TRAVAUX

Mairie

A l'intérieur la réfection est quasiment terminée, en attente de l'intervention de l'entreprise qui doit assurer le changement de la porte d'entrée, et de fenêtres en façade.

Le traitement du parvis devrait s'effectuer dans les semaines qui viennent.

Budget 2010

Différents travaux de voirie et de réfection de bâtiments communaux sont en cours d'évaluation pour être présentés en commission urbanisme et travaux courant mars.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes, Abbes (résidence du Pic Vert), Linas (résidence du Pic Vert), SCI Henxa (deux lots) rue Yquem.

DÉCISIONS DIVERSES

Le conseil municipal décide d'exonérer le Moto Club de la taxe sur les spectacles à l'occasion de la course du 14 juin.

Adoption d'un devis de 5413€HT pour l'achat de mobilier mairie liés aux travaux de restructuration (armoires, bureaux, chaises, présentoir, table).

INFORMATION

JL Dutreuilh informe le conseil municipal que la commission sport de la CDC proposera un transfert de compétence pour permettre la création et la gestion d'un pôle sportif à proximité immédiate du stade, en lieu et place des bâtiments existants qui seront rasés.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MACAIRE DU 4 MARS 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mars 2010 à 21 h, en présence de 14 élus. Absents excusés: C. Alis, J. Juge, V. Bortot (procuration de vote donnée à D. Scaravetti).

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier est adopté à l'unanimité.

POINT TRAVAUX

Mairie

Les travaux de rénovation ont permis de déplacer le bureau de vote installé depuis de nombreuses années à la salle des fêtes, au premier étage de notre Hôtel de ville, dans la salle des mariages. A l'occasion des élections régionales, les électeurs pourront emprunter le parvis réaménagé pour prendre ensuite l'ascenseur.

Voierie

La réfection des trottoirs des allées Tourny jusqu'à la place des cochons ainsi que l'aménagement d'une écluse au débouché de la rue de Verdun, initialement prévus l' automne dernier, ont été reportés au printemps . L'entreprise concernée n'ayant pu intervenir cet hiver.

Service de l'eau

Les travaux de construction du réservoir (bâche de mélange) et du bâtiment annexe progressent. L'entreprise Vigier en charge du génie civil a quitté le chantier à la mi-février pour satisfaire la période de séchage du béton. Retour prévu début mars pour les finitions, la SAUR effectuera ensuite la mise en place des équipements (pompes et canalisations) dans le local prévu à cet effet et construit en retrait.

Une réunion s'est tenue le 11 février sur le site pour évoquer la construction d'un futur réservoir de 500 m3 sous la forme d'une bâche placée sur les côteaux de Pian-sur-Garonne, en présence du Maire, de M. Laporte Président du syndicat de Caudrot, de M. Fillat du Conseil Général de la Gironde et de la Socama notre maître d'œuvre (représentée par M. Delaveau).

La Socama a rappelé les raisons de la Commune de St-Macaire (maître d'ouvrage) de programmer en 2010 la construction de ce réservoir communal :

- 1. L'actuel réservoir de 150 m² datant des années 40 est très défectueux car désormais inaccessible à l'exploitant et fuyard : 10% du volume d'eau journalier produit est perdu. Au surplus, l'ouvrage est non seulement une verrue dans le paysage mais surtout son état ne donne aucune garantie sur la stabilité de l'ouvrage complet.
- 2. Face à la demande moyenne et de pointe à couvrir par la Commune de St Macaire d'ici 2020, il convient d'envisager un stockage de 500 m3 complétant la bâche de mélange de 100 m3 en construction.

Le diagnostic du réseau d'eau potable de St Macaire (en finition) établit aussi ce besoin.

En outre, le maître d'ouvrage a souhaité la présence du président du Syndicat de Caudrot M. Laporte pour évoquer cette construction, et bien marquer le fait que son implantation est recherchée afin de permettre une mise à l'équilibre avec le réservoir de St Martin de Cescas. Ainsi le bénéfice de l'interconnexion entre le Syndicat de Caudrot et la Commune St Macaire créera une réciprocité qui n'existait pas auparavant.

M Laporte en a pris note et indique qu'il n'est pas contre le principe que les collectivités s'apportent

un secours mutuel ; en revanche il insiste aussi sur le fait que le Syndicat de Caudrot possède une ressource limitée et de moins en moins de nature à porter un secours pour une collectivité hors du Syndicat. Le Maire de St Macaire l'a bien entendu et réaffirme que le voeu premier de tous ces investissements consiste d'abord à conférer à St Macaire des installations autonomes et propres peut-être un jour à permettre à la Commune d'entrer dans une structure plus large telle qu'un Syndicat de communes.

Sur le même sujet, M Fillat a pris note de la situation de St Macaire et indique qu'à ce jour les conditions de financement par le Conseil Général de Gironde sont très hypothétiques. Le vote du budget du CG en mars sera déterminant.

En outre, M Fillat indique au Maire qu'il serait pertinent de consulter le SMEGREG afin de prendre connaissance des projets départementaux de recherche de ressources de substitution. Le bénéfice pour St Macaire qui connaît des problèmes de hautes teneurs en fluor de sa ressource de l'Eocène serait sans doute intéressant. Quoiqu'il en soit la collectivité indique poursuivre son étude visant à trouver les meilleures conditions technico-économiques pour le choix d'une ressource supplémentaire de mélange (Apport par un forage sur la nappe alluviale de la Garonne ou apport par le Syndicat de Verdelais.)

DÉCISIONS DIVERSES

Adoption d'un devis de peinture de 3001,80 €HT pour repeindre le local des grottes (restaurant, cuisine..): unanimité

Autorisation donnée au Maire de recruter un contrat aidé (CUI) financé à hauteur de 90% et ce pour une durée de 6 mois renouvelable. Il permettra de renforcer les services techniques avec pour mission principale le fleurissement de la ville et l'entretien des espaces verts. Une fiche de poste a été rédigée dans ce sens par Danielle Pemptroit avec la collaboration de pôle emploi.

Pour répondre à la demande de deux associations (les Edelweiss et les Médiévales) à la recherche d'un local, le Maire propose de mettre à disposition des salles situées dans la partie la plus récente du Château de Tardes. Cette fréquentation régulière de la cour par des adultes permettra d'assurer une surveillance du site trop souvent visité par des intrus. La commune s'engage à vérifier la conformité des installations électriques et de gaz, les associations prenant en charge d'autres petits travaux éventuels. Cette mise à disposition n'empêchera pas la commune de réfléchir à un aménagement plus global de l'ensemble des bâtiments.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Burnichon Lefebvre (rue Amiral Courbet), Douence (cours de la République), Delaloy (Bellecroix).

INFORMATIONS DIVERSES

Terrain Jugean

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente probable du terrain Jugean dans les mois qui viennent. Le départ en maison de retraite d'André Jugean, fin juillet 2009, a conduit l'organisme ayant la tutelle des biens de la famille à prendre récemment cette décision. Dernier grand terrain urbanisable de Saint-Macaire, à proximité immédiate des écoles, la commune peut difficilement se désintéresser de cet espace. A cette fin le Maire, après consultation des adjoints, a décidé de faire

procéder à une évaluation par le service des domaines. Une rencontre a d'autre part été organisée avec Catherine Gravelier, architecte à St Macaire, pour amorcer une réflexion sur d'éventuels aménagements dans ce secteur. Un document de travail sera étudié dans une prochaine réunion de commission. Le conseil municipal statuera ultérieurement sur l'opportunité d'une telle acquisition.

« Pôle d'excellence rural »

Dans le cadre de l'appel à projet « Pôle d'excellence rural » initié par l'Etat, la commune de St Macaire se propose de postuler pour aménager un gite d'étape dans la vieille ville à destination des randonneurs et des cyclistes. A l'aide de l'Etat seraient susceptibles de s'ajouter des fonds de la Région et de l'Europe. Cette candidature s'articule avec d'autres initiatives, sur la commune de Verdelais et sur la CDC des côteaux de Garonne, visant à valoriser le potentiel touristique de la rive droite. L'ancienne perception cours Victor Hugo et le logement voisin, propriétés de la commune, pourraient accueillir un tel édifice. Le nombre croissant de randonneurs et la perspective de développement du chemin de St Martin (Tours - Saragosse), l'arrivée de la voie verte à Castets en Dorthe et les perspectives de prolongement sur notre CDC en bordure de Garonne, autant d'éléments qui plaident en faveur d'une telle réalisation.

Corrigé le 09/04/2010

Conseil Municipal du 8 avril 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 8 avril 2010 à 21 h, en présence de 16 élus. Absent excusé: J. Juge.

Le compte-rendu de la réunion du 4 mars est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES:

Pour chaque budget, Dominique Scaravetti rappelle le bilan du compte administratif (CA) 2009 puis expose le budget prévisionnel (BP) 2010.

CCAS:

Ce budget concerne principalement le financement des aides ménagères. Il présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 48 990,07€et ne nécessite pas de subvention de la commune.

→ Le CA 2009 du CCAS est adopté à l'unanimité.

Le total du BP s'élève à 149 551,15€→ Le BP 2010 du CCAS est adopté à l'unanimité.

Service des eaux:

Le budget d'exploitation présente un excédent 2009 de 60 886,31€ et l'investissement un excédent de 167 590,74 €

Le CA 2009 est adopté à l'unanimité.

Le budget d'exploitation 2010 prévoit 115 980,52 € de dépenses et le budget d'investissement prévoit 412 936,75 € de travaux sur les réseaux d'adduction d'eau (principalement réalisation d'un réservoir de 100 m3 au pied du château d'eau et le début des travaux du réservoir sur le coteau). L'étude visant à la recherche d'une nouvelle ressource va se poursuivre.

Le total de la section d'investissement s'élève à 624 239,79€

Le BP 2010 du service des eaux est adopté à l'unanimité

BUDGET DE LA COMMUNE :

Dominique Scaravetti rappelle le bilan du CA 2009 puis expose le BP 2010 :

- Le <u>compte administratif</u> fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2009 de 339 470,89€; Avec les reports de l'année précédente, le total de l'excédent de fonctionnement est de 450 732,72€

L'investissement présente un déficit pour l'exercice 2009 de 41 514,11€ Ainsi, le déficit d'investissement cumulé est de 351 551,99€

Le solde définitif des 2 sections après prise en compte des restes à réaliser est de 30 940,31€

→ Après son examen détaillé, le CA 2009 est adopté à l'unanimité.

- Situation financière et vote des taux:

La Communauté de Communes (CdC) est passée en 2010 à la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Elle a reçu de l'Etat pour 2010 la somme des TP perçue en 2009 par l'ensemble de communes du canton. Année de transition puisqu'à partir de l'année prochaine la réforme de la taxe entrera réellement en vigueur pour les collectivités avec des recettes différentes et des compensations.

Tant qu'il n'y a pas de nouvelle charge transférée, la CdC reverse à la commune une somme

correspondant à l'intégralité de la taxe professionnelle que la commune percevait auparavant, déduction faite du produit des 3 autres taxes que la CdC percevait (51 895,66€en 2009) et qu'elle ne perçoit plus.

Ainsi, la commune doit faire évoluer ses taux de façon à ne pas perdre de recettes. Cette évolution n'aura pas d'incidence sur l'imposition des ménages, puisque ce sera un transfert de la CdC vers la commune.

Les taux évoluent de la façon suivante : Taxe d'habitation : 14,01%

Taxe foncière: 20,10%

Taxe foncier non bâti: 97,34%

L'attribution de compensation de 212 135 € versée par la CdC apparait au compte 7318 : Cela correspond à des sommes qui l'an dernier étaient inscrites en "Contribution directes" (124 949 € TP-produit des 3 taxes perçues par la CdC) et en "DGF forfaitaire' (87 186 € compensation part salaire).

Par ailleurs, l'annuité de la dette (capital plus intérêts) représente 23% des produits de fonctionnement contre 21% en 2008 et 16 % en 2007. Cette progression est due aux investissements importants en 2008 mais reste proche du maximum à ne pas dépasser à savoir 20%.

Après les emprunts contractés en 2008, le niveau d'investissement a été réduit (1 344 782€en 2008, 738 011€en 2009). Ainsi, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2009.

Toutefois, compte tenu de la faible marge de manœuvre dans le budget de fonctionnement, la commission finances a étudié plusieurs hypothèses et a proposé une augmentation des taux communaux de 3% pour les taxes foncière, d'habitation et sur le foncier non bâti.

Les taux communaux de taxe d'habitation et sur le foncier bâti restent néanmoins en dessous de la moyenne départementale 2009 (et ce malgré l'ajout des taux de la CdC) :

| | Taux commune avec hausse 3% | Taux moyen départemental |
|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Taxe d'habitation | 14,43% | 18,17% |
| Taxe foncière | 20,70% | 24,59% |
| Taxe foncier non bâti | 100,26% | 48,96% |

[→] L'évolution des taux communaux est adoptée à l'unanimité.

- Budget de fonctionnement:

En dépenses, les "Charges à caractères général" sont prévues en baisse : 433 200 € (contre 437 854 €au BP 2009). Les subventions aux associations restent d'un niveau égal (montant total de 50 850 €). La participation aux structures intercommunales (syndicat intercommunal du secteur scolaire, syndicat des sports, syndicat d'assainissement) est stable également (44 581,20€).

Les "Charges de personnel" évoluent du fait du recrutement d'un CUI à partir d'avril : cet emploi est par ailleurs subventionné à hauteur de 95%.

→ Total des dépenses de fonctionnement : 1 217 800.67€

Compte tenu du virement à la section d'investissement de 226 001,34€et des dépenses imprévues, le total de l'exercice s'élève à **1 505 634,95€**.

Avec l'évolution des taux de 3%, la recette attendue des Contributions directes s'établit à 503 667€, et le total des recettes à 1 474 694,64€

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (30 940,31€), le total des recettes de fonctionnement s'élève à **1 505 634,95€**.

- Budget d'investissement:

Les principales opérations concernent :

Des travaux de voirie, des reliquats sur des travaux (mairie 2e tranche, logement communal), des acquisitions de matériels, la rénovation du restaurant scolaire (menuiseries, isolation phonique, accessibilité), la rénovation de la salle F. Mauriac (menuiseries, accessibilité, peintures...) l'acquisition de terrain.

Ces opérations inscrites au budget ne pourront pas toutes être réalisées en 2010, elles résultent cependant de priorités établies par le conseil municipal.

→ Le total de toutes les opérations d'équipement s'élève à 1 059 643,95€

La section de fonctionnement abonde les recettes d'investissement de la façon suivante : 226 001,34€ de virement (correspondant aux remboursements d'emprunts) et 419 792,41€ correspondant à de l'excédent de fonctionnement, qui finance le déficit d'investissement.

Compte tenu notamment des remboursements d'emprunt (capital), du déficit reporté, des dépenses imprévues, le total de la section d'investissement s'élève à <u>1752722,28€</u>

→ Après analyse détaillée, le budget prévisionnel 2010 de la commune de Saint-Macaire est adopté à l'unanimité.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Cassagne (cours de la République) et SCI Henxa (rue Yquem).

SERVICE DE L'EAU

Vote de l'avenant N° 1 au marché de l'entreprise SAUR pour un montant de 5 491 € HT: unanimité du conseil municipal

Dans le cadre de la construction du nouveau réservoir et des équipements annexes, des besoins pour l'équipement électrique ont été identifiés, notamment pour la sécurité d'approvisionnement des abonnés. D'autre part le remplacement de la canalisation corrodée en pied de château d'eau a été décidé comme le préconisait l'étude diagnostic du réseau réalisée à la demande de la commune.

JURY D'ASSISES

Cinq personnes ont été tirées au sort sur les listes électorales: Baraton Christelle, Beziat épouse Capelli Cécily, Laguerie épouse Arents Priscille, Lucbert épouse Boussillon Marie Josette, Laville Henri.

AUTRES DÉCISIONS

DGE

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer deux demandes de subvention auprès des services de l'Etat (DGE) afin de rénover le restaurant scolaire et la salle des fêtes.

ZPPAUP – accord définitif après enquête publique et avis de la CRPS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2001, il a été décidé de lancer une procédure de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sur la commune.

Le 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création de la Z.P.P.A.U.P. Celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} septembre 2008 au 28 septembre 2008; le nombre des avis s'élève au total à neuf, il s'agit de six observations inscrites au registre d'enquête, une lettre jointe au registre et deux avis oraux sont émis.

Le commissaire-enquêteur dans ses conclusions du 28 octobre 2008 a émis un avis favorable.

Le projet a été présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.) du 26 novembre 2009, laquelle a donné un avis favorable sous réserve d'une vérification de l'adéquation entre le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Macaire et la Z.P.P.A.U.P. projetée. Une réunion de restitution organisée le 17 février 2010 avec le cabinet d'étude et les services de l'Etat a permis de lever cette réserve, un avis favorable a été émis pour la création de cette Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, celle-ci constituant un document de référence dont les orientations devraient permettre d'assurer, de manière durable, une gestion patrimoniale de l'ensemble du territoire.

Afin de soumettre au préfet de région l'arrêté de création de la Z.P.P.A.U.P., le Conseil Municipal de Saint-Macaire doit confirmer son plein accord sur le projet présenté.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au projet tel que présenté,
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Conseil Municipal du 6 mai 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 6 mai 2010 à 19h, en présence de 10 élus. Absents excusés: JL Dutreuilh, J. Juge, F. Lassarade, D. Paillé, D. Pemptroit, D. Scaravetti (procuration de vote à V. Bortot), F. Zanette.

SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal valide à l'unanimité :

L'avenant de l'entreprise Vigier pour peindre la future bâche de mélange pour la somme de 1965,60€ HT.

L'avenant du bureau d'études ANTEA pour la recherche d'une nouvelle ressource dans la nappe alluviale: analyse complémentaire de l'eau pour la somme de 1 680€ HT.

La proposition de GEOTEC pour une étude géotechnique préalable à l'implantation d'un nouveau réservoir sur le coteau de Pian pour la somme de 3 875€ HT.

DECISIONS DIVERSES

Le conseil municipal valide à l'unanimité:

La reconduction d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la banque DEXIA à compter du 25 juin 2010.

Un devis de 960 € HT pour l'achat de 20 bornes métalliques pour protéger les cheminements piétons.

Un devis de 15 737 € HT pour l'achat de 45 poubelles, 20 pour la vieille ville et 25 pour la périphérie proche, ainsi qu'une poubelle cendrier à installer devant la salle des fêtes.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la vente SCI du Pian (rue Chanzy).

Conseil municipal du 27 mai 2010

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS: M. COSSON, Mme LASSARADE, Adjoints, M. ALIS, excusés

Le conseil municipal s'est réuni le 27 mai 2010 à 21h, en présence de 14 élus. Absents excusés: C. Alis, V. Cosson, F. Lassarade.

Les comptes-rendus des réunions du 8 avril et du 6 mai sont adoptés à l'unanimité.

DECISIONS DIVERSES

Adoption à l'unanimité des devis ci-dessous :

574,08 €pour la fabrication et la pose d'une crédence inox au restaurant scolaire.

1758,12 € pour la remise en état des descentes d'eau pluviale de l'église, du château de Tardes, du Prieuré.

5000 €pour l'acquisition de différents matériels afin d'équiper une nouvelle salle de classe.

Emprunt

Le Maire propose de contracter un emprunt de 150 000 € sur 10 ans au taux de 2,88% auprès de la Caisse d'épargne. Cette somme permettra de régler différentes factures de travaux : unanimité du conseil municipal.

Stationnement d'un taxi

Le Maire rappelle qu'il lui appartient dans le cadre de ses pouvoirs de police générale d'autoriser le stationnement d'un taxi sur la commune après avis de la Commission départementale des taxis. M. Garras a demandé cette autorisation sur le territoire communal. Le dossier a été transmis à la Commission Départementale des taxis qui a émis un avis défavorable.

Malgré cet avis, le Maire propose d'autoriser le stationnement et d'installer cet emplacement sur les allées Tourny en considérant que la demande de M. Garras répond aux besoins de la population : unanimité du conseil municipal.

Achat d'un véhicule pour les services techniques

Les caractéristiques de différents modèles ont été étudiées en commission, le véhicule électrique proposé au conseil municipal a été essayé par plusieurs élus dans les rues de Saint-Macaire.

Jean Pierre Ramillon précise les avantages d'un tel choix pour la commune : respect de l'environnement, coût d'entretien et de fonctionnement limité, déplacement silencieux...

Alain Falissard ne s'oppose pas à cet investissement mais pense qu'il ne correspond pas vraiment aux besoins actuels en raison de son autonomie limitée.

Le modèle SimpliCity version fourgon est finalement retenu, par 12 voix et deux abstentions (Patrick Vignaud et Franck Zanette), pour la somme de 12 450,00 HT. Cet utilitaire est de conception et de fabrication française, l'ADEME s'engageant à verser une aide de 3000 €sur présentation de la facture.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la vente Dalsace-Leroux rue Virac.

JURYS D'ASSISES

Les noms ci-dessous ont été tirés au sort sur une liste fournie par les communes de Saint-Macaire, Saint-Pierre d'Aurillac, Pian, Verdelais: Melle BARATON Christelle, Melle BARDET Armelle, Mme CAPELLI née BEZIAT Cecily, Melle D'ALFONSO Marie-Laure, Mr DOURTHE Pierre, Mr FARGEOT Jean, Mr GUTIERREZ Pierre, Mr HAMANT Bernard, Mme LODA Claude, Mr MAGNI Jean, Mr MANDAROUX Jean-Luc, Mr NICOLAS Jean-François, Mme REGUENAZ Corinne, Mr SADY Patrick, Mr VERARDO Mario

INFORMATIONS DIVERSES

Syndicat d'assainissement (Pian, St Maixant, St Macaire, Verdelais)

Delphine Paillé informe le conseil municipal de la prochaine augmentation du coût de traitement des eaux usées. Désormais le m3 d'eau usée sera facturé à notre syndicat 0,99 € contre 0,32 € précédemment. Cette hausse, qui va être répercutée sur l'usager, résulte des travaux très importants de mise aux normes de la station d'épuration de Toulenne. Par ailleurs, un compteur évalue désormais la quantité d'eau traitée alors qu'auparavant la facturation était basée sur les volumes vendus par la SOGEDO.

M. Bellard, Maire de Pian et Président du Syndicat s'inquiète du décalage entre les chiffres SOGEDO et ceux désormais révélés par le compteur. Cet écart témoigne de fraudeurs qui ne déclarent pas la totalité de l'eau qu'ils rejettent dans le réseau d'assainissement. Un courrier sera envoyé à tous les abonnés pour qu'ils régularisent au plus vite leur situation, il demande à chaque commune de s'impliquer dans cette action.

Alain Falissard, représentant la commune au syndicat d'assainissement, cède sa place de titulaire à Delphine Paillé, actuellement suppléante.

Recrutement services techniques

Cécile Leclerc a été recrutée en contrat CUI pour une durée de 6 mois. Elle s'occupera particulièrement du fleurissement de la ville, activité pour laquelle elle dispose déjà d'une formation et d'une expérience en entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs élus se demandent si l'accès à la vieille ville par la porte de l'horloge ne pourrait pas être fermé le dimanche ou ponctuellement pendant la saison estivale pour limiter la circulation automobile. Le Maire souligne que la circulation dans cette partie de la commune résulte principalement des riverains et qu'envisager une telle mesure demande de bien en évaluer les conséquences. La question sera évoquée en commission.

La présence de parpaings en bordure du chemin des Canevelles est signalée, Vincent Cosson demandera aux services techniques de les évacuer pour éviter tout risque de collision.

Conseil municipal du 23 juin 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 23 juin 2010 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: J. Juge, M. Latestère, D. Scaravetti, P. Vignaud.

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai est adopté à l'unanimité.

Modifications des statuts de la communauté de communes

Vu la délibération 2010-413 de la Communauté de Communes portant modification du chapitre 6

"Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire" de ses statuts ;

Vu la délibération 2010-414 de la Communauté de Communes portant modification du chapitre 5 "action sociale d'intérêt communautaire" de ses statuts ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts ainsi qu'il suit :

- Chapitre 5 - "Action sociale d'intérêt communautaire" inscription de l'action suivante

"information et orientation des personnes âgées ou en situation de handicap et coordination des services dont ils peuvent bénéficier".

- Chapitre 6 "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire"

 Le texte suivant annule et remplace le précédent
 - "- Promotion, développement et coordination des activités et manifestations culturelles et sportives à l'exclusion des compétences déjà exercées par les Syndicats intercommunaux existants à Verdelais et Saint-Macaire.
 - Création et gestion des nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire : salle multisports André Seyrac
 - Participation financière à la réhabilitation des équipements sportifs (liste à définir) par le biais de fonds de concours
 - Organisation d'une politique sportive intercommunale. "

L'élargissement de la compétence « sport » de la CDC va lui permettre de mener à bien la construction d'un pôle sportif sur la commune de Pian à proximité du stade. Ce projet a été initié par le syndicat des sports Pian-St Macaire qui a déjà déposé un permis de construire et obtenu des subventions du Conseil Général, de la Région et de l'Etat. Par ailleurs la commune de St Macaire donnera à la CDC le terrain nécessaire. Ce bâtiment comprendra un foyer associatif, un dojo/salle de gym, et des vestiaires. Il pourra être utilisé par les associations du canton, les enfants du collège, et les services de la CDC (pour les activités du RAM notamment).

Programmation des travaux

Alain Falissard présente les différents travaux de voierie qui ont été chiffrés par le cabinet Rostein pour un montant de 173 019 € Ils se décomposent en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Tranche ferme pour un total de 93 110,60 €

Aménagement du carrefour de la rue Louis Blanc, impasse de la gravette et cours du 30 juillet.

Aménagement de caniveaux rue des frères Cordeliers (pour permettre le stationnement à droite en descendant et valider le sens unique)

Aménagement des trottoirs phase 1, cours Gambetta (assurer la liaison entre le rond point de Boulaballe et la résidence du Pic Vert)

Aménagement d'une zone de ralentissement à l'entrée du lotissement de la Verrerie, cours Gambetta

Tranche conditionnelle pour un montant total de 79 908,40 €

Aménagement des trottoirs phase 2, cours Gambetta (de la rue Burdeau au rond point de Boulaballe)

Aménagement des trottoirs phase 3, cours Gambetta (au débouché de la rue Burdeau côté place Tourny)

Aménagement de la circulation et du stationnement cours de la République (afin de limiter la vitesse et libérer les trottoirs des véhicules)

Aménagement desserte de la place des cochons et du secteur de la poste

Le dossier de consultation des entreprises une fois finalisé, l'appel d'offres pourra être lancé début septembre pour une ouverture des plis fin septembre.

Changement des luminaires dans la vieille ville

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public une troisième et dernière tranche de travaux va être engagée. Elle concerne les lanternes installées dans les années 1970 qui sont devenues techniquement obsolètes. Différents essais de luminaires ont été réalisés ces derniers mois. Le modèle proposé, retenu pour sa discrétion, est implanté sur la façade du Relais de Poste place du Mercadiou. L'architecte des Bâtiments de France, consulté sur ce choix, n'a pas émis de réserve.

A l'unanimité le conseil municipal valide la commande de luminaires pour permettre une installation en début d'automne.

JP Ramillon souligne cependant que nos vieilles lanternes avaient l'avantage d'éclairer les façades alors que le nouveau faisceau lumineux sera dirigé vers le sol. Il suggère de réfléchir à un modèle d'éclairage de façade à proposer aux propriétaires qui souhaiteraient investir.

Le Maire précise que pour les bâtiments communaux, à l'occasion de leurs réhabilitations, un éclairage spécifique peut être envisagé pour les mettre en valeur, Il en a été fait ainsi pour la mairie.

Décisions diverses

L'achat d'une armoire inox à destination du restaurant scolaire (1190 HT) et d'un charriot vaisselle (244 € HT) est décidé à l'unanimité.

Le loyer communal place de l'église est porté à compter du premier juillet à 255, 57 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique première classe. Ce poste est créé pour Robert Paratge qui vient de réussir le concours correspondant.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes de trois parcelles du syndicat des copropriétaires de la résidence du Pic Vert, ainsi que les ventes Louis-De Marchi et Patachon impasse du Moulin.

Informations diverses

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait des propositions d'achat aux différents propriétaires des terrains en contrebas du chemin du Viaduc dans la perspective de l'élargissement de cet axe. L'objectif étant de valoriser l'entrée dans St Macaire par le rond point du Viaduc et permettre la création d'une piste cyclable en site propre.

Conseil municipal du 21 juillet 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 21 juillet 2010 à 19h, en présence de 13 élus. Absents excusés: V. Cosson, A. Falissard, J. Juge, F. Lassarade.

Le compte-rendu de la réunion du 23 juin est adopté à l'unanimité.

Décisions diverses

Adoption à l'unanimité du rapport d'affermage du service de l'eau potable établi par la DDTM.

Attribution à l'unanimité des deux logements communaux vacants rue de Verdun à messieurs Gaudin et Reraud. Les critères d'attribution ont été préalablement définis par le CCAS. La revalorisation des loyers chaque année sera précisée dans les nouveaux contrats.

Adoption à l'unanimité des devis de travaux aux écoles :

1541,5 € pour repeindre la nouvelle salle de classe.

1619,24 € ht pour la réalisation d'une clôture en panneaux rigides d'une hauteur de 1,50m après démolition du mur en parpaings sur une longueur de 19ml au sud de la cour de l'école maternelle en lieu et place d'un mur instable.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Mogicato cours Gambetta et Biancolli rue Saint Denis.

Questions diverses

Dans la perspective de la remise en vente de l'ancienne station, JP Ramillon se demande si la commune ne devrait pas envisager le rachat pour y établir après démolition un parking et un square. Un tel aménagement, outre son intérêt esthétique, pourrait offrir du stationnement à proximité de la vieille ville.

Delphine Paillé regrette la fermeture du Ligena depuis de nombreux mois, elle se demande qu'elle pourrait être l'implication de la commune pour favoriser sa renaissance.

Le Maire souligne les changements de propriétaires ces dernières années, il est difficile de se substituer à l'initiative privée dans ce type de situation. Une certaine dynamique commerciale existe à Saint Macaire, la localisation à l'entrée de la vieille ville devrait retenir l'attention d'un repreneur.

Conseil municipal du 26 août 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 26 août 2010 à 19h, en présence de 13 élus. Absents excusés: C Allis, V. Bortot, J. Juge, P. Vignaud.

DIA

Le conseil municipal renonce à préempter les ventes :

Verhoeven, place Tourny ; Pudepièce, rue des frères Cordeliers ; Chazal, rue Louis Blanc ; Vinkler, résidence du Pic Vert ; SCI Damagec cours de la République ; Condoux, allée des Tilleuls-rue Carnot.

DECISIONS DIVERSES

Devis ERDF concernant la contribution financière pour les travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à la construction du lotissement LOGEVIE pour un montant de 6277,37€ HT. (unanimité)

Conseil municipal du 7 octobre 2010

PRESENTS: M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, Mme LASSARADE, Adjoints

Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, Mme BEAUGE

ABSENTS: M.M. DUTREUILH, adjoint, JUGE, excusés

Le conseil municipal s'est réuni le 7 octobre 2010 à 21 h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J. Juge et JL Dutreuilh.

Les comptes rendus des réunions du 21 juillet et du 26 août 2010 sont adoptés à l'unanimité.

POINT INTERCOMMUNALITÉ

Un diagnostic des voiries communales a été entrepris avec évaluation des prestations pour remise en état. Cette étude a été lancée par la CDC pour éventuellement préparer un transfert de compétence dont les limites restent à préciser.

La fête du sport et de la culture s'est déroulée à Saint Martin de Sescas comme l'an dernier. La fréquentation est en hausse et les associations sont satisfaites des contacts enregistrés. Pour l'édition 2011, la commission est à la recherche d'un nouveau site.

Le projet du pôle sportif est en bonne voie, les entreprises seront bientôt retenues. La commune de Saint Macaire a officiellement cédé gratuitement à la CDC l'emprise nécessaire à la construction du bâtiment.

La CDC s'interroge sur l'achat éventuel d'un terrain à proximité immédiate du collège. En effet l'augmentation importante des effectifs rendra sans doute nécessaire une extension. Dans cette perspective le conseil général demande à la collectivité de contrôler le foncier.

Le site de Bertric sur la commune de Verdelais a été retenu par la CDC pour la construction du futur centre de loisirs. Une réflexion a été amorcée pour mettre en œuvre un transport à la demande en direction des personnes âgées ou d'un public plus large.

DÉCISIONS DIVERSES

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de la Commission des charges transférées qui s'est réunie le 13 septembre dernier. La CDC est passée en TPU au premier janvier 2010, au cours de l'année aucune compétence n'a été transférée des communes vers la CDC. La Commission constate donc que la CDC n'a aucune charge nouvelle à assumer. Elle reversera donc aux communes en 2011 une attribution de compensation comparable à celle de 2010.

A l'unanimité le conseil municipal décide de prolonger le CUI de Mme Cécile Leclerc aux services techniques pour une durée de 6 mois.

A l'unanimité le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique d'entretien à temps non complet.

A l'unanimité le conseil municipal décide l'achat d'une autolaveuse pour faciliter l'entretien de la salle des fêtes, elle pourra aussi être utilisée pour nettoyer ponctuellement la salle de sport des écoles.

A l'unanimité le conseil municipal décide l'achat de la parcelle A n°449 d'une superficie d'un 1,4 are au prix d'un euro. Cette parcelle située à proximité du passage de la Cale est propriété de l'Association Diocésaine.

A l'unanimité le conseil municipal, après étude en commission, décide de ne pas donner suite à la demande de M Cuomo et Mme Leroux désireux d'acheter une parcelle propriété de la commune rue du port. Cet emplacement, situé dans le prolongement de leur entrée, est en effet intégré dans le projet de réaménagement du rempart.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Desmoulins rue Chanzy, Bernoux rue du Thuron, Association Diocésaine (ancien presbytère), Cadi cours de la République, Laville allée de Savignac, Devilliers rue la Nau.

La vente SCI Laméria allée Tourny (ancien garage et station service) a fait l'objet d'un débat et a donné lieu à un vote du conseil municipal. JP Ramillon souligne l'opportunité de remodeler le quartier en créant un espace public (square, parking) sur l'emprise vendue. La démolition du garage permettrait de dégager le rempart et d'embellir le secteur.

Le Maire souligne l'intérêt d'un tel projet mais au prix d'acquisition (170 000€) il faudrait ajouter celui de la restructuration. D'autres investissements importants ont déjà été envisagés et la situation financière de la commune oblige à faire des choix. Dans la mesure où une activité commerciale est envisagée, il convient aussi de prendre en compte le service rendu. Il se demande enfin si le droit de préemption pourrait s'exercer dans de telles circonstances.

Trois élus se sont prononcés pour la préemption (JP Ramillon, D Scaravetti, D Tach), 11 contre et une abstention (V Bortot).

QUESTIONS DIVERSES

Le problème du stationnement place de l'horloge est évoqué, une réflexion est à mener en commission notamment pour garantir un passage pompier. Alain Falissard propose de faire une simulation de marquage au sol.

Plusieurs élus riverains de la rue de la Sainte soulignent les difficultés de circulation liés aux travaux de construction de logements, contact sera pris avec le propriétaire pour demander aux artisans de ne pas bloquer trop longtemps le passage.

Florence Lassarade évoque la possibilité d'une distribution de fruits aux écoles, dans le cadre du programme « un fruit à la récré », financé à plus de 50% par l'UE. Une proposition sera faite aux enseignants à l'occasion du conseil des écoles.

Plusieurs élus souhaitent qu'une réflexion soit amorcée pour envisager une alimentation bio ou qui privilégie les circuits courts. Le Maire précise qu'une réunion s'est récemment déroulée à l'initiative de la CDC pour évoquer cette question. Il souligne que si le sujet est d'actualité, il n'en demeure pas moins complexe dans sa mise en œuvre à l'échelle d'une seule commune. Une forte implication des élus est nécessaire pour faire avancer un tel dossier.

Conseil Municipal du 10 novembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 10 novembre 2010 à 19h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J. Juge, D Boulineau.

Le compte-rendu de la réunion du 7 octobre est adopté à l'unanimité.

Contrat CNP assurances

A l'unanimité le conseil municipal valide le renouvellement du contrat d'assurance 2011 du personnel communal pour la somme de 19 242 €

Modification du régime indemnitaire

Afin de régulariser le versement des différentes indemnités, le Maire propose deux modèles de délibération. Il précise que ces modifications n'entraineront aucune baisse de salaires pour le personnel communal.

La première délibération concerne l'I.A.T (indemnité d'administration et de technicité), la seconde l'I.E.M.P (indemnité d'exercice de missions des préfectures). Dans les deux cas sont précisés les cadres d'emplois concernés, le mode de calcul du crédit global et les critères d'attribution objectifs et concrets.

A l'unanimité le conseil municipal valide les délibérations proposées.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Teynier place du Mercadiou, Castaing cours du 30 juillet, Perroy rue Bergoing.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel (exercice 2009) du service de l'assainissement collectif. Ce syndicat, qui regroupe les communes de Pian, St Macaire, St Maixant, Verdelais, est présidé par M. Bellard, Maire de Pian. Il compte 1856 abonnés dont 880 macariens et 52 km de canalisations de collecte des eaux usées. Le Maire précise d'ailleurs qu'un diagnostic du réseau propre à St Macaire et à une partie de Pian va être engagé. Il s'agit notamment d'évaluer la capacité de la station de refoulement installée à Rendesse suite à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Dominique Scaravetti évoque le bilan financier du restaurant scolaire qui a été présenté aux communes desservies mardi dernier (St André, St Laurent, Ste Foy, St Martial, Caudrot). La principale originalité de ce bilan est la baisse des dépenses alimentaires ramenées au nombre de repas (de 1,95 €à 1,87). En conséquence la commune de St Macaire se retrouve avec un trop perçu qu'elle déduira des factures à venir des communes desservies.

Alain Falissard précise que le chantier LOGEVI débutera le 15 novembre. Deux rencontres se sont déroulées récemment en mairie pour informer la commune du calendrier des travaux et pour coordonner les interventions qui nous incombent en matière de voirie et de réseaux. Des études sont en cours qui seront présentées en commission.

Il informe d'autre part qu'une réunion s'est déroulée ce jour avec le syndicat des eaux de Verdelais St Maixant Ste Croix. Ce dernier a confirmé son accord pour se connecter à notre réseau ce qui nous permettrait de diluer notre eau fluorée dans la bâche de mélange construite à cet effet.

Delphine Tach fait part au conseil municipal du courrier d'un macarien qui lui a été adressée en tant qu'élue. Il souligne «l'accélération de l'embellissement de la commune » et félicite tous les acteurs. Il remercie des efforts entrepris pour entretenir le cimetière et demande d'envisager l'installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir en rappelant le nombre grandissant d'incinérations.

Le Maire précise que cette question a été évoquée à plusieurs reprises et que les élus vont devoir se pencher rapidement sur ce dossier. Le sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de commission.

Questions diverses

Dominique Scaravetti propose qu'une consultation des jeunes soit organisée sur le projet du city stade. Il souligne la nécessité de sécuriser le secteur du Prieuré et évoque la présence d'un trou dangereux à proximité du passage de la Calle.

Le Maire est favorable à la consultation des jeunes, elle sera envisagée quand l'équipe municipale aura fait progresser le dossier. En ce qui concerne le Prieuré, demande a été faite il y a quelques semaines à JM Billa de se pencher sur la question. L'objectif étant de terminer l'aménagement d'un espace macarien emblématique. Enfin, consigne sera donnée aux services techniques pour qu'ils interviennent à la Calle.

Conseil Municipal du 09 décembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 09 décembre 2010 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: V. Bortot, JL Dutreuilh, J. Juge, D Boulineau.

Le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Transport scolaire et réseau départemental trans-gironde

Le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil Général d'affecter un autocar spécifique pour effectuer la navette entre St Macaire et le collège de Pian. Cette décision limite le trafic et simplifie le transport pour les élèves.

Le Maire donne lecture du courrier qu'il a envoyé au Conseil Général dans la perspective du reconventionnement du réseau départemental Trans-gironde. En résumé, l'avis motivé souligne l'intérêt d'étendre à la rive droite le rabattement prévu vers la gare de Langon et la pertinence d'intégrer un arrêt à Saint Macaire sur la ligne 501 Bordeaux Langon par Cadillac.

Tarif restaurant scolaire

A compter de janvier 2011, le prix du repas est porté à 2,50 €: unanimité du conseil municipal. Pour information, le prix moyen d'un repas dans les écoles d'Aquitaine s'élève à 2,70€

Une réflexion sera menée dans les prochains mois pour envisager une modulation des tarifs en fonction du revenu des familles.

Le prix est maintenu à 3,95€ pour les communes desservies et à 4€ pour les adultes qui viennent se restaurer.

Le conseil municipal donne son accord pour reverser aux communes desservies le trop perçu pour l'année 2010 (en déduction des factures à venir).

Décisions diverses

Le conseil municipal est à l'unanimité favorable à l'acquisition par la CDC d'un terrain de 14000 m2 à proximité immédiate du collège. Cette réserve foncière idéalement placée permettrait un agrandissement éventuel de l'établissement, elle pourrait aussi permettre la réalisation d'autres projets communautaires dans l'avenir.

Le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches pour acheter les terrains en bordure du chemin du Viaduc. Les différents propriétaires ont donné leur accord au prix de un euro le m2 proposé par la commune. Peyriguey pour les parcelles B68-B73-B74-B67-B429-B82-B430 d'une superficie totale de 22 632m², Mongie pour les parcelles B77-B78-B79-B80-B81 d'une superficie totale de 7 165m², Duchamps pour les parcelles B70-B71-B72 d'une superficie totale de 3 350m², Lacroix pour la parcelle B76 d'une superficie totale de 2 665m².

Le conseil municipal décide la nomination de Delphine Murzeau en tant que coordonnatrice communale pour le recensement. Cinq agents recenseurs seront recrutés, ils interviendront entre le 20 janvier et le 19 février 2011.

Le conseil municipal décide l'achat d'une plaque vibrante d'un montant de 1350 €HT pour compacter le goudron (abstention de Delphine Tach).

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Ba Allala cours de la République, Bousselat-Pontalier rue Louis Blanc, Laville allée de Savignac, Ramillon rue du port.

Marché voirie : programme 2010/2011

Alain Falissard informe le conseil municipal du résultat de la consultation. Après étude des trois propositions reçues, l'entreprise Pépin a été retenue.

La tranche ferme s'élève à 83046 €, elle comprend l'aménagement du carrefour de la rue Louis Blanc, du cours du 30 juillet et de l'impasse de la Gravette ainsi que la réfection de cette dernière, la pose d'un caniveau rue des Cordeliers qui facilitera le stationnement à droite en descendant et permettra la mise à sens unique, la création d'un trottoir cours Gambetta entre le giratoire et la résidence du Pic Vert, la mise en place d'un dispositif de ralentissement au carrefour du cours Gambetta et du lotissement de la Verrerie.

La tranche conditionnelle s'élève à 116 842,50, elle comprend la réfection du trottoir cours Gambetta, de la rue Burdeau jusqu'à la zone déjà traitée, l'aménagement du parking place Tourny face à la boucherie Billoir, les aménagements cours de la République pour limiter la vitesse et faciliter le stationnement, l'aménagement du secteur de la poste et de la place des Cochons, et une enveloppe permettant le renforcement de la chaussée sur diverses voies.

Le conseil municipal retient les options 3 et 4 (revêtement en enrobé) de la tranche conditionnelle pour un montant supplémentaire de 5 562,50 €HT.

Maitrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre des travaux de la rue Bergoing est confiée au cabinet Escande pour la somme de 6500 €à laquelle il faut ajouter 2000 €de levée topographique.

La maîtrise d'œuvre des travaux sur les bâtiments communaux (salle des fêtes, restaurant scolaire, Kiosque) est confiée à Christian Pradal pour la somme de 18 OOO €HT.

Informations

Le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre des nouveaux travaux d'eau potable pour l'année 2011.

Le Maire informe le conseil municipal du courrier envoyé par M. Jacques Lacoste, président du Moto Start Club Macarien. Ce dernier explique pourquoi la date du 18 juin a été retenue par l'association pour organiser sa course annuelle. Cette date est la seule qui permettait d'offrir au public des coureurs internationaux, ces contraintes de calendrier ont conduit au chevauchement avec la fête de la St Jean.

Delphine Tach informe le conseil municipal de la décision du syndicat d'assainissement de ne pas augmenter les tarifs. Une rencontre est prévue avec d'autres communes concernées par la hausse importante liée à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Toulenne. Elle précise que le SICTOM a décidé de ne plus organiser proxi- déchets le weekend, les bennes seront déposées en semaine et feront l'objet d'une surveillance.

Questions diverses

Danielle Pemptroit s'étonne de l'installation d'un mat de chantier en guise d'éclairage public sur la place Messidan. Le Maire précise que ce projecteur est provisoire, il a d'ailleurs répondu par courriel à l'association Porte Rendesse qui s'inquiétait de cet aménagement sommaire. Alain Falissard explique qu'il a été demandé à l'entreprise d'assurer un éclairage de ce secteur avant Noël, ce dispositif a été installé en urgence dans l'attente de réception d'un matériel plus adapté. Dans le secteur de la maison de retraite la réparation de l'éclairage au sol a débuté, d'autres projecteurs ont été commandés. En ce qui concerne le rempart Porte Neuve, après dégradation de l'existant, un nouveau dispositif va être installé. Dans la vieille ville le remplacement des lanternes se poursuit, il a été demandé à l'entreprise de changer les boitiers trop volumineux et de les peindre ton pierre si une couleur moins visible n'était pas disponible.